

Guéret, le 13 janvier 2012

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
110, rue de Grenelle
75 357 PARIS 07 SP

Jean-Jacques lozach

-

Renée nicoux

SENATEURS DE LA
CREUSE

michel vergnier

DEPUTE DE LA
CREUSE

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les suppressions de postes et de formations annoncées par le rectorat de l'académie de Limoges. Elles provoquent une absolue indignation et une totale opposition.

278 suppressions de postes d'enseignants sont prévues en Limousin. La nouvelle réduction de la carte des formations qui s'ensuit, présentée sans concertation, suscite une émotion considérable, proportionnelle à la brutalité des mesures.

Ainsi, 131 postes de professeurs des écoles seraient supprimés, soit largement plus du double du nombre de l'an dernier, impliquant des fermetures de classes, voire d'écoles, pour des raisons purement budgétaires. L'académie de Limoges est la plus touchée de France en pourcentages d'emplois. 49 postes sont concernés en Corrèze, 42 en Haute-Vienne, 31 en Creuse, alors même que cette dernière est touchée de plein fouet par la dégradation des conditions de remplacement et par la diminution du nombre des emplois en RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ces dernières années.

L'Etat se doit de mieux prendre en compte les spécificités rurales de la région. Au regard de sa population et de ses caractéristiques, la Creuse est le département le plus violemment impacté, alors même que le Gouvernement avait proclamé vouloir être attentif aux structures scolaires en zones fragiles et y appliquer une politique spécifique de soutien. Une telle désinvolture se retrouve concernant le respect de la charte sur l'organisation des services publics signée en juin 2006 et de nouveau bafouée.

S'agissant des collèges et des lycées, les effectifs déjà trop chargés (de nombreuses classes dépassant 30 élèves) ne sont pas pris en considération. Les collèges du Limousin, ainsi que les lycées d'enseignement général et technologique, perdent 60 emplois. Le rectorat avance, une fois encore, un argument démographique fallacieux. Des regroupements de niveaux et de classes sont donc redoutés.

Lourdement taxés, les lycées professionnels perdent plus de 80 postes. Parents d'élèves et syndicats dénoncent à juste titre une attaque sans précédent. La fermeture et le transfert d'une quinzaine de filières, notamment des CAP, des bacs pro et des BTS, provoquent une vive stupeur. C'est le cas au lycée des métiers du bâtiment de Felletin, touché par quatre fermetures de sections. Ainsi, les formations professionnelles et technologiques sont démantelées, les filières industrielles, qui en ont été le fleuron et qui ont bénéficié des équipements les plus performants grâce à l'intervention exceptionnelle de la Région, vont fermer en cascade, y compris dans des établissements récemment rénovés ou en cours de rénovation.

Force est de constater que les élèves ne sont plus au centre du système éducatif, mais qu'à l'aveuglement s'ajoute l'absurde : le rectorat supprime des filières et des formations qui ne coûtent pourtant presque rien, bien remplies et qui assurent aux élèves un débouché sûr et valorisant.

Le développement humain et celui des territoires sont dramatiquement perdus de vue. Cette cécité administrative est incomprise car incompréhensible, même par ceux la mettant en œuvre. Le recteur vient lui-même de déclarer à la presse régionale : « Le ministère m'a donné une enveloppe, je dois composer avec. En bon père de famille, je ne dépense pas l'argent que je n'ai pas ».

En effet, la loi de finances pour 2012 programme la disparition de près de 6 000 postes rien que dans le primaire, alors même que le nombre des élèves est en hausse. En 5 ans, l'Etat aura supprimé 237 emplois dans les écoles primaires du Limousin, soit une réduction de près de 7% des effectifs quand, sur la même période, l'administration reconnaît 376 élèves en moins (soit 0,65%). Mais parallèlement, la scolarisation des moins de 3 ans a reculé de 451 élèves, baisse démographique organisée par cette même administration : il s'agit donc d'une double opération de pénalisation, sous couvert de RGPP et en application d'une vision comptable, voire cynique du service public de l'éducation, et, plus généralement, de la formation ou de l'aménagement du territoire.

L'objectif de personnalisation, de « sur-mesure » pédagogique mis en avant par votre ministère est perçu comme de la poudre aux yeux. Dans les écoles, ce sont d'abord les élèves les plus fragiles qui payent le prix fort, comme le montre bien le détricotage des réseaux d'aides spécialisées dans le premier degré.

Nous ne pouvons pas accepter que l'avenir des jeunes du Limousin soit pénalisé par un tel acharnement.

Elus de la Creuse, nous comptons sur sa jeunesse pour innover, créer, et accompagner le développement et l'attractivité du territoire. L'Ecole doit être à la hauteur de cette ambition. Face à la destruction du système éducatif dans notre région, nous exigeons le retrait des mesures annoncées et la présentation de nouvelles et justes propositions, conformes à ce que devrait être un grand dessein pour notre pays et sa jeunesse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse

Renée NICOUX
Sénateur de la Creuse

Michel VERGNIER
Député de la Creuse